

publier & registrer, & le contenu en iceluy garder, observer & executer selon leur forme & teneur. CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre nostre Scel. DONNÉ à Paris au mois de Juin, l'an de grace mil sept cens vingt-un, Et de nôtre Regne le sixième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, Par le Roy, le Duc D'ORLEANS Regent present. PHELYPEAUX. *Visa* DAGUESSEAU. Vû au Conseil LE PELLETIER DE LA, HOUSSAYE. Et scellé du grand Sceau de cire verte.

Registré en la Cour des Monnoyes, Oüy, & ce requerant le Procureur General du Roy, pour estre Executé selon leur forme & teneur, suivant l'Arrest de ce jour. Fait en la Cour des Monnoyes, les Semestres, assemblez le huitième jour de Juillet mil sept cens vingt-un.

Signé GUEUDRÉ.

Empreinte des Especies de Cuiyre destinées pour
les Colonies.



A P A R I S,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D C C X X I.